Mai-Lan DINH

Maître de conférences en droit privé
Membre du CDED *YS* (EA n° 4216)
Née le 13 janvier 1986, à Rennes (35)
mai-lan.dinh@univ-perp.fr
06.62.08.41.19

CURSUS UNIVERSITAIRE

Sept. 2023	**Maître de conférences en droit privé à l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD).**
2020-2023	**Maître de conférences en droit privé à l'Université de Mayotte.**
Fév. 2020	**Qualification CNU aux fonctions de maître de conférences en droit privé (Section 01).**
2011-2018	**Doctorat en Droit**, *L'enrichissement injustifié en droit privé – État des lieux et perspectives*, sous la dir. du Professeur F. CHENEDE, *Université de Rennes 1*.
2010-2011	**Master 2 recherche en droit privé général**, spécialité « Droit privé fondamental » Mémoire sous la dir. du Professeur F. CHENEDE : Le régime de la communauté légale face au passif professionnel d'un époux. Major de promotion, mention « Assez bien », *Université de Rennes 1*.
2009-2010	**Master 1 de droit privé général**, *Université de Rennes 1*, mention « Assez bien ».
2006-2009	**Licence de droit privé**, *Université de Rennes 1*.

DOMAINES DE RECHERCHE

Droit civil, droit patrimonial, droit des affaires, droit des sociétés, droit commercial, sûretés.

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT

2025-2026 **Maître de conférences à l'UPVD (192 h)**
Introduction au droit des affaires, Licence 1 AES (CM, 22 h)
Droit des régimes matrimoniaux, Licence 3 Droit (CM, 33 h)
Droit des successions, Licence 3 Droit (CM, 33 h)
Droit des contrats spéciaux, Licence 3 AES (CM, 22 h)
Droit processuel, Licence 3 Droit et Master JPP (CM, 30 h)
Droit des sûretés, Master 1 Droit (CM, 30 h)
Droit des sûretés, IEJ (CM, 4 h)
Droit comparé des contrats et de la responsabilité, Master 1 Droit comparé (CM, 18 h)

Vacataire à l'Université de Mayotte (58 h)
Introduction au droit, Licence 1 AES (CM, 30 h)
Régime général des obligations, Licence 3 Droit (CM, 28 h)

2024-2025 **Maître de conférences à l'UPVD (184 h)**
Introduction au droit des affaires, Licence 1 AES (CM, 22 h)
Droit des régimes matrimoniaux, Licence 3 Droit (CM, 33 h)
Droit des successions, Licence 3 Droit (CM, 33 h)
Droit des contrats spéciaux, Licence 3 AES (CM, 22 h)
Droit de la consommation, Licence 3 AES (CM, 22 h)
Droit des sûretés, Master 1 Droit (CM, 30 h)
Droit des sûretés, IEJ (CM, 4 h)
Droit comparé des contrats et de la responsabilité, Master 1 Droit comparé (CM, 18 h)
Vacataire à l'Université de Mayotte (28 h)
Régime général des obligations, Licence 3 Droit (CM, 28 h)

2023-2024 **Maître de conférences à l'UPVD (188 h)**
Introduction au droit des affaires, Licence 1 AES (CM, 22 h)
Droit des sociétés, Licence 2 AES (CM, 22 h)
Droit de la responsabilité, Licence 2 AES (CM, 22 h)
Droit des régimes matrimoniaux, Licence 3 Droit (CM, 33 h)
Droit de la consommation, Licence 3 AES (CM, 22 h)
Droit des sûretés, Master 1 Droit (CM, 30 h)
Droit des sûretés, IEJ (CM, 4 h)
Droit des successions, Licence 3 Droit (CM, 33 h)

2020-2023 **Maître de conférences au CUFR de Mayotte (255 h)**
Droit des contrats, Licence 2 Droit (CM, 33 h)
Droit de la responsabilité, Licence 2 Droit (CM, 33 h)
Régime général des obligations, Licence 2 Droit (CM, 24 h)
Introduction au droit des affaires, Licence 2 Droit (CM, 24 h)
Droit des contrats spéciaux, Licence 3 Droit (CM, 28 h)
Droit civil des biens, Licence 3 Droit (CM, 33 h)
Droit des sûretés, Licence 3 Droit (CM, 24 h)
Droit commercial, Licence 3 Droit (CM, 28 h)
Droit des sociétés, Licence 3 Droit (CM, 28 h)

2019-2020 **Enseignante contractuelle (LRU) à la Faculté de droit de Rennes 1 (144 h)**
Droit des contrats, Licence 2 Droit (TD, 80 h), sous la dir. de Mme C. CORGAS
Droit commun des sociétés, Licence 3 Droit – Parcours ENS et JAFB (TD, 32 h), sous la dir. de Mme V. VIDALENS
Droit des sûretés, Master 1 Droit (TD, 32 h), sous la dir. de M. J.-P. DELVILLE

2018-2019 **Enseignante contractuelle (LRU) à la Faculté de droit de Rennes 1 (144 h)**

Droit commun des sociétés, Licence 3 Droit – Parcours ENS et JAFB (TD, 48 h), sous la dir. de Mme V. VIDALENS
Procédure civile, Licence 3 Droit (TD, 32 h), sous la dir. de Mme S. DURFORT
Droit des sûretés, Master 1 Droit (TD, 64 h), sous la dir. de M. J.-P. DELVILLE

Vacataire à la faculté de droit de l'UCO de Nantes (46 h)
Procédure civile, Licence 2 Droit (CM, 22 h)
Responsabilité civile, Licence 2 Droit (TD, 24h), sous la dir. de M. M. DUPRE

2017-2018 **Vacataire à la Faculté de droit de Rennes 1 (16 h)**
Droit des contrats civils et commerciaux, Licence 3 Droit (TD, 16 h), sous la dir. de M. M. MERCIER

2015-2016 **ATER à la Faculté de droit de Rennes 1 (192 h)**
Droit des personnes, Licence 1 Droit (TD, 64 h), sous la dir. de Mme V. WESTER-OUISSE
Droit de la famille, Licence 1 Droit (TD, 48 h), sous la dir. de M. A. RISSEL
Droit de la famille, Licence 1 Droit (TD, 48 h), sous la dir. du Professeur A. GOUËZEL
Régime général des obligations, Licence 3 Droit – Parcours franco-allemand (TD, 32 h), sous la dir. du Professeur A. GOUËZEL

2014-2015 **ATER à la Faculté de droit de Rennes 1 (192 h)**
Droit des personnes, Licence 1 Droit (TD, 96 h), sous la dir. du Professeur J.-R. BINET
Droit de la famille, Licence 1 Droit (TD, 96 h), sous la dir. du Professeur J.-R. BINET

2013-2014 **Doctorante contractuelle à la Faculté de droit de Rennes 1 (64 h)**
Droit de la famille, Licence 1 Droit (TD, 32 h), sous la dir. de M. A. RISSEL
Droit des successions, Master 1 Droit (TD, 32 h), sous la dir. du Professeur A. KARM

2012-2013 **Doctorante contractuelle à la Faculté de droit de Rennes 1 (64 h)**
Droit des contrats, Licence 2 Droit (TD, 32 h), sous la dir. du Professeur T. GENICON
Droit des biens, Licence 3 Droit (TD, 32 h), sous la dir. du Professeur G. DURAND-PASQUIER

2011-2012 **Doctorante contractuelle à la Faculté de droit de Rennes 1 (64 h)**
Droit des contrats, Licence 2 Droit (TD, 32 h), sous la dir. du Professeur C. ZOLYNSKI
Droit de la responsabilité civile, Licence 2 Droit (TD, 32 h), sous la dir. de Mme C. CORGAS

ACTIVITES DE RECHERCHE

Thèse de doctorat :

« L'enrichissement injustifié en droit privé – État des lieux et perspectives », sous la dir. du Professeur F. CHENEDE, soutenue publiquement le 14 décembre 2018, à la Faculté de Droit et de Science politique de Rennes 1.

Jury : M. le Professeur François CHENEDE (directeur de thèse), M. le Professeur William DROSS (rapporteur), M. le Professeur Antoine GOUËZEL, Mme le Professeur Virginie LARRIBAU-TERNEYRE (rapporteur) et M. le Professeur Éric SAVAUX (Président).

Mention : « Très honorable avec les félicitations du jury » ; autorisation de publier la thèse en l'état, proposition pour un prix de thèse et une subvention.

PREMIERE PARTIE LES CONDITIONS DE L'ENRICHISSEMENT INJUSTIFIE

Titre premier – Les conditions matérielles

Chapitre 1er – L'existence d'un enrichissement et d'un appauvrissement

Chapitre 2nd – L'exigence d'un lien de corrélation

Titre second – Les conditions juridiques

Chapitre 1er – Un enrichissement injustifié

Chapitre 2nd – Un appauvrissement injustifié

SECONDE PARTIE LA SANCTION DE L'ENRICHISSEMENT INJUSTIFIE

Titre premier – La subsidiarité de l'action

Chapitre 1er – Dans l'enrichissement direct

Chapitre 2nd – Dans l'enrichissement indirect

Titre second – Le résultat de l'action

Chapitre 1er – Le montant de l'indemnité

Chapitre 2nd – La mise en œuvre de l'indemnisation

Considéré comme l'une des constructions prétoriennes les plus célèbres du droit privé, l'enrichissement injustifié vient de faire son entrée dans le Code civil. Mais, derrière l'énoncé rassurant de conditions désormais classiques, que l'ordonnance du 10 février 2016 s'est pour l'essentiel contentée de reprendre, de nombreuses incertitudes demeurent. L'analyse du contentieux relatif à l'enrichissement injustifié révèle en effet que ces conditions font l'objet d'applications divergentes, qui amènent les magistrats à adopter des solutions diamétralement opposées en présence de faits similaires. Le premier objectif de cette étude est de dépasser ces incertitudes, en fournissant des guides sûrs pour leur application. Mais aux doutes du passé, que la réforme s'est contentée de reconduire, s'ajoutent de nouvelles interrogations, nées des règles nouvelles adoptées par l'ordonnance. Cette étude a également pour ambition de favoriser leur acclimatation, en identifiant leurs principales difficultés d'application, et en envisageant les pistes pour les surmonter. En prenant appui sur les enseignements du contentieux, et plus spécifiquement du contentieux au fond, ce sont tour à tour les conditions (Première partie) et la sanction (Seconde partie) de l'enrichissement injustifié que la thèse se propose de revisiter.

Publications :

I. Ouvrage

« L'enrichissement injustifié en droit privé – État des lieux et perspectives », préface de François CHENEDE, PUAM, 2022, 712 p.

II. Articles

1. « La limitation des effets de la compensation par voie principale dans le cautionnement », *Actu-Juridique.fr*, Lextenso, AJU008e4 du 17 mars 2023 : https://www.actu-juridique.fr/civil/suretes-garanties/la-limitation-des-effets-de-la-compensation-par-voie-principale-dans-le-cautionnement/

2. « Revirement de jurisprudence : la possibilité pour la caution de se prévaloir de la prescription biennale de l'article L. 218-2 du Code de la consommation », *Petites Affiches* n° 6 du 30 juin 2022, p. 40.

3. « La révocation *ad nutum* du directeur général d'une SAS dans le silence des statuts », *Petites Affiches* n° 5 du 31 mai 2022, p. 54.

4. « Cautionnement des époux communs en biens : l'annulation du cautionnement de l'un d'eux exclut le consentement au cautionnement donné par l'autre dans le même acte », *Petites Affiches* n° 2 du 28 février 2022, p. 79.

5. « Précisions sur le régime du bénéfice de subrogation de la caution en cas de renonciation du créancier à un nantissement dans le cadre d'un plan de cession du débiteur », *Petites Affiches* n° 1 du 31 janvier 2022, p. 77.

6. « L'incidence (contestable) de la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif sur le recours de la caution contre un cofidéjusseur », *Petites Affiches* n° 4 du 30 septembre 2021, p. 57.

7. « L'exclusion de la déchéance du droit à remboursement de la caution *solvens* : une interprétation stricte de l'article 2308 du Code civil », *Petites Affiches* n° 2-3 du 31 août 2021, p. 52.

8. « L'appréciation du caractère disproportionné du cautionnement : la prise en compte des biens grevés de sûretés et la portée de la déclaration de patrimoine », *Actu-Juridique.fr*, Lextenso, AJU000o5 du 18 août 2021 : https://www.actu-juridique.fr/affaires/bancaire-credit/lappreciation-du-caractere-disproportionne-du-cautionnement-la-prise-en-compte-des-biens-greves-de-suretes-et-la-portee-de-la-declaration-de-patrimoine/

9. « Mention manuscrite, exigence de proportionnalité et devoir de mise en garde : une accumulation des moyens de défense témoignant de la nécessité d'une réforme en matière de cautionnement », *Actu-Juridique.fr*, Lextenso, AJU000a9 du 29 juillet 2021 : https://www.actu-juridique.fr/affaires/droit-economique/mention-manuscrite-exigence-de-proportionnalite-et-devoir-de-mise-en-garde-une-accumulation-des-moyens-de-defense-temoignant-de-la-necessite-dune-reforme-en-matiere-de-cautionnement/

10. « SARL à deux associés : la possibilité pour le gérant majoritaire de fixer seul le lieu de réunion de l'AG, de révoquer le co-gérant minoritaire et de s'octroyer une prime exceptionnelle », *Petites Affiches* n° 107 du 31 mai 2021, p. 13.

11. « La révocation du président d'une SAS nommé pour une durée déterminée à l'expiration de son mandat », *Petites Affiches* n° 104 du 26 mai 2021, p. 14.

12. « Enrichissement injustifié : précisions sur l'application de la loi dans le temps et le calcul de l'indemnité », *Petites Affiches* n° 97 du 17 mai 2021, p. 15.

13. « Le régime du retrait d'un associé d'une association d'avocat : l'inapplicabilité de l'article 1843-4 du Code civil », *Petites Affiches* n° 93 du 11 mai 2021, p. 16.

14. « Responsabilité pour insuffisance d'actif : précision sur la notion de simple négligence », *Petites Affiches* n° 81 du 23 avril 2021, p. 16.

15. « L'annulation de la décision "abusive" d'exclure un associé démissionnaire », *Petites Affiches* n° 77 du 19 avril 2021, p. 8.

16. « Concurrence déloyale : l'évaluation du préjudice résultant de pratiques commerciales trompeuses », *Petites Affiches* n° 170-171 du 26 août 2020, p. 7.

17. « La régularisation d'une augmentation de capital irrégulière par délibération sur une nouvelle résolution la réservant aux salariés », *Petites Affiches* n° 78 du 18 avril 2019, p. 10.

18. « La portée de l'engagement de caution d'une SAS pris par son président en dépassement de son objet social », *Petites Affiches* n° 13 du 17 janvier 2019, p. 10.

RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES ET AUTRES ACTIVITES

2024-2025 :

- Membre du comité de sélection MCF 02 à l'Université de Mayotte ;
- Membre du comité de sélection ATER 01 à l'UPVD ;
- Membre de comité de suivi individuel à l'UPVD ;
- Directrice de mémoires et suivi de stage en alternance en M2 JPP à l'UPVD ;
- Membre du jury de soutenance de mémoire en M2 DAF à l'UPVD.

2023-2024 :

- Membre du comité de sélection ATER 01 à l'UPVD ;
- Membre du comité de sélection MCF 01 à l'UPVD ;
- Membre du comité de sélection MCF 03 à l'Université de Mayotte ;
- Membre du jury de soutenance de mémoire en M2 DAF à l'UPVD.

2021-2023 :

- Directrice des études du CUFR de Mayotte ;
- Responsable Parcoursup des filières Droit, AES, Géographie, Lettres, Mathématiques générales, Science de la vie, DU Passeport pour réussir et s'orienter (PaRéo) destiné aux étudiants « oui si », Sciences et techniques – Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) ;
- Membre du comité de sélection ATER 01 ;
- Membre titulaire des jurys des diplômes délivrés par les universités partenaires du CUFR (Licence mention Droit) ;
- Représentante élue du collège B (maîtres de conférences) au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, CUFR de Mayotte.

2020-2021 :

- Membre des jurys des diplômes délivrés par les universités partenaires du CUFR (Licence mention Droit).